

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 1023**présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, après le mot :

« professionnels »

insérer les mots :

« des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel